


Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 21 juillet 2023 – 19 heures
Convocation du 13 juillet 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le 
ID : 059-215904897-20230727-202308271-DE

Membres en exercice : 27
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 3
Absents : 3

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIÈRE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ — Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN - Christian LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Aurélie PETIT représentée par Cédric STICKER.

Étaient absents : Mme Mrs Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230721-03- Conventonnement avec la CAF pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Considérant que la CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Considérant que cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de service aux familles.

Considérant que la Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

Concernant le territoire du Douais, 3 CTG ont déjà été signées et la commune de Raimbeaucourt souhaite intégrer la CTG de Douai, Waziers, Râches et Anhiers à compter du 1er janvier 2024.

Considérant que cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place un projet partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale que qu'elles soient signataires d'un CEJ ou non

Considérant que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance par le biais des bonus territoires.

Considérant la nécessité de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31 décembre 2023 et gérés par la collectivité.

Considérant que le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et qu'un comité de pilotage sera mis en place.

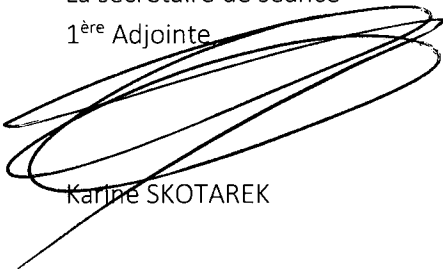
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires (Douai, Waziers, Râches, Anhiers),
- de dire que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la Convention Territoriale Globale et aux financements associés.

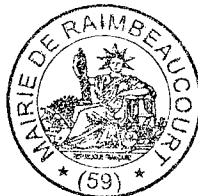
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe



Karine SKOTAREK



Le Maire,



Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 28/07/2023